

LA COOPERATIVE SCOLAIRE

expliquée en quelques mots !

La coopérative scolaire, c'est quoi ?

Une association gérée bénévolement par les enseignants

... Elle est contrôlée par l'OCCE*

... Elle collecte l'argent des cotisations des familles et les dons de l'APEPA*

... Elle est nécessaire au bon fonctionnement de notre école

Les enseignants décident ensuite des projets culturels à organiser (en fonction du budget dispo!)

D'où viennent les sous de la coopérative ?

• **Ma cotisation volontaire** (pour tous)

Un montant indicatif figure sur la liste de fournitures de rentrée scolaire, mais chacun est libre de donner ce qu'il veut (ou ce qu'il peut), à tout moment de l'année.

Pour ceux qui ont eu des difficultés en septembre, il n'est donc jamais trop tard pour participer!

> Il suffit de faire un don par chèque à l'ordre de la Coopérative Scolaire de l'Ecole des Vosges.

> En tant qu'association, un reçu peut vous être fourni pour une réduction d'impôts.

• **Mon remboursement obligatoire** (pour l'élémentaire CP-CM2)

L'enseignant de votre enfant en communique le montant au mois de septembre, calculé selon les achats de la classe de votre enfant.

• **Ventes annuelles de l'Apepa*** (fromages, chocolats, etc)

• **Vente des photos de classe**

• **Les événements organisés par l'Apepa*** (kermesses, boissons & snacks des fêtes d'école...)

et ça sert à quoi ?!

1. Pour les activités de la classe ... ma cotisation volontaire (pour toutes les familles)

MON ARGENT SERT :

- **à financer les activités culturelles** (sorties, cinéma, spectacles, musée...)
- **à acheter du matériel:**
 - > **artistique** (peinture, pinceaux...)
 - > **sportif** (tricycles, tapis de gym...)
 - > **culinaire** (farine pour gâteaux...)
- **Et aussi en maternelle:** la cotisation permet également d'acheter le matériel des trousse (crayons de couleurs, feutres, gommes et colle...)

Les sous collectés sont répartis équitablement entre les classes.

> Plus de contributions permettent aux enseignants d'organiser plus d'activités pour nos enfants 😊

> Si personne ne donne, pas de sortie de classe, ni de spectacle, ni d'atelier peinture 😞

2. Pour les fournitures scolaires en élémentaire ... mon remboursement obligatoire

Je rembourse à l'école les frais avancés pour acheter les «fichiers scolaires» (livres individuels d'exercices) et les cahiers de classe de mon enfant (CP-CM2).

Les enfants vous remercient pour votre participation ! 😊

*OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)

*APEPA (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Public en Alsace): structure associative gérée par parents d'élèves élus délégués chaque année